

**République Française  
Syndicat Mixte du Pays  
Haut Languedoc et Vignobles**

**Direction générale  
des services**

Saint-Chinian, le 11 décembre 2025

---

**Rapport du Président  
au comité syndical**

---

**Réunion du 19 décembre 2025**

**Objet : Participation statutaire auprès du Conseil départemental de l'Hérault - 2026**

Le Conseil départemental, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 368 824,50 €.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,  
Jean ARCAS